



LEGENDE			
	Rivières		
	Parcelles cadastrées (2017)		Eléments cadastraux
	Bâti cadastré (2017)		
	UAa: Centre-bourg historique (bâti protégé par l'art. L123.1.5 III 2° du CU)		
	UA: Bourg centre (bâti protégé par l'art. L123.1.5 III 2° du CU)		
	UB: Extension du Bourg et hameau de La Paute		
	UC: Autres hameaux		Zonage
	UE: Secteur d'équipement public		
	UI: Secteur dédié aux activités		
	UL: Secteur dédié au tourisme et aux loisirs		
	A: Espace agricole		
	N: Secteur naturel et forestier		
	NL: Secteur naturel à vocation de loisirs		
	Nx: Carrière		
	Périmètre des secteurs principaux d'OAP		
	Périmètre de sous-secteur d'OAP		
	Emplacement Réserve		Eléments environnementaux
	Zone humide à protéger		(article L151-23 du CU pour les éléments à protéger ou préserver et L113-1 du CU pour les Espaces Boisés Classés)
	Espaces Boisés Classés		
	Site Natura 2000 à protéger		
	Espace Naturel Sensible à protéger		
	Site inscrit du Lauvitel à préserver		
	Limite de la réserve intégrale du Parc National des Ecrins à protéger		Protection des captages d'eau potable
	Captage : périmètre de protection éloigné		
	Captage : périmètre de protection rapproché		Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation
	Zone de cœur du Parc National des Ecrins à préserver		
	Servitude de voie bruyante		Autres éléments
	Bâtiment d'élevage agricole (soumis à périmètre de réciprocity de 50m)		
	Tracé de principe de potentielles déviations		
	Protection du commerce de détail et de proximité		
	Implantation du bâti de type 1		Indications d'implantation du bâti
	Implantation du bâti de type 2		
	Implantation du bâti de type 3		
	Implantation du bâti de type 4		
	Implantation du bâti de type 5		
	Eléments de paysage à protéger : haies		Patrimoine et paysage
	Eléments de bâti patrimonial à protéger (art. L123.1.5 III 2° du CU)		
RISQUES NATURELS: EN APPLICATION DE L'ART R123.11b du CU: SE REPORTER AU REGLEMENT GRAPHIQUE 4.2 ET 4.3			
Echelle 1/7500			

NB: le Plan Local d'Urbanisme de Bourg d'Oisans fait référence au code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 1er janvier 2016.

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE BOURG D'OISANS (38520)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



4. REGLEMENT GRAPHIQUE
4.1 - ZONAGE SUD

PLU approuvé le 7 février 2018

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement

SARL Alpicité - Av de la chapelle - 1 Rue La croisée des chemins 05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.01.80 / 06.88.26.82.09
Mail : alpcities@alpcities.com

Modification Simplifiée n°1 du PLU approuvée le

Le Maire